



**Chambre genevoise immobilière**  
Association des propriétaires

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 4 mai 2015

### **NON à la seconde révision partielle de la LAT : la population a besoin de logements et de places de travail. Les dispositions proposées ne favorisent en rien ces objectifs.**

Au contraire, les nombreuses limitations et les obligations faites aux propriétaires sont susceptibles de renchérir notablement les prix des logements et d'entraver notre économie.

Les principales critiques que nous formulons à l'encontre du projet sont les suivantes :

- L'intégration de buts supplémentaires qui sont éloignés d'une utilisation rationnelle du sol (favorisation de la biodiversité, protection des espèces, politique d'intégration, politique énergétique, construction d'habitations d'utilité publique...).
- La volonté d'imposer un aménagement du territoire centralisé avec de nouvelles compétences transférées à la Confédération (garantie de surfaces pour l'infrastructure, des espaces fonctionnels) qui porte préjudice aux cantons.
- Une sacralisation des surfaces d'assolement qui ne permet pas aux principaux pôles de développement qui font vivre notre pays de se développer raisonnablement.
- Une révision insuffisante des conditions dans lesquelles des logements doivent pouvoir être créés dans des immeubles existants en dehors de la zone à bâtir. Comme si l'on préférerait que des immeubles existants restent vides.

Témoin du dynamisme cantonal, Genève détient le record national en termes de création d'emploi. Entre 2008 et 2012, Genève a ainsi connu une hausse de l'emploi (en équivalent plein temps) de 11.1%, largement supérieure à la moyenne suisse de 4.9%. Or, ce dynamisme se doit d'être accompagné en termes d'aménagement du territoire.

Il convient de relever que Genève est un des cantons contributeurs net à la péréquation des ressources entre cantons, et ceci depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC). En 2015, Genève conserve ainsi sa place de troisième canton contributeur par ordre d'importance et premier canton romand. Depuis 2008, ce sont quelques deux milliards de francs que Genève aura ainsi contribué au ménage confédéral.

Genève est un moteur économique important pour la Suisse, réalité dont témoignent les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique. Avec quelques 105'000 francs par habitant en 2011, le canton figure ainsi au troisième rang des cantons en termes de PIB par habitant, derrière Bâle-Ville et Zoug, mais devant Zurich. Avec quelques 48 milliards de francs, le PIB genevois représente à lui-seul 8.2% du PIB national.



**Chambre genevoise immobilière**  
Association des propriétaires

Enfin, Genève représente aussi une source importante de recettes fiscales pour la Confédération. En 2011, le canton de Genève est ainsi la source de 12% des recettes de l'IFD, et de 14% des recettes issues de l'imposition des personnes morales. A cela doit s'ajouter encore la très forte participation à l'AVS en lien avec l'évolution de notre PIB et notre capacité à créer de l'emploi.

Notre canton est le seul qui, sur proposition législative de notre association, a adopté **une législation relative à la densité minimale** en zone de développement.

Il préconise en outre la densification de sa zone villa par modification de zones d'une part, et par l'augmentation sensible des densités autorisées d'autre part, allant ainsi en zone villa ordinaire jusqu'à une densité de 0,66.

Il est l'un des rares à avoir modifié sa législation sur les gabarits en ville pour construire plus haut et rehausser des immeubles. Mais surtout, il comporte la ville la plus dense de Suisse.

Imposer à Genève, sans prise en compte de ses conditions particulières par rapport à d'autres cantons, de sacraliser ses terres arables fait fi de la nécessité de maintenir un développement durable et la prospérité du pays. Cela pose, une chape de plomb sur notre développement et emporte des entraves inopportunes.

**Dès lors, la Chambre genevoise immobilière refuse le projet tel qu'il est présenté.** Elle préconise que celui-ci soit retiré et retravaillé avec une concertation plus approfondie et équilibrée pour tenir compte des intérêts publics manifestes du maintien d'un développement durable, du maintien de la prospérité, de l'augmentation de l'offre de logements et de l'augmentation de places de travail.

**Contacts :**

Cyril Aellen, Président : tél. 079 241 76 86

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

**La CGI en bref...**

La CGI est présidée par M. Cyril Aellen.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 94 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

[www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)